

## **Points saillants du groupe de travail sur l'harmonisation des comptes nationaux**

Bamako du 8 au 12 février 1999

### **Point n°1 : introduction**

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux, un groupe de travail s'est tenu à Bamako du 8 au 12 février 1999, dans la salle de conférence d'AFRISTAT. Cette réunion concernait plus spécifiquement les Etats d'Afrique de l'Ouest membres d'AFRISTAT<sup>1</sup>. Y ont donc participé des délégués des Instituts Nationaux de Statistiques, un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine et deux représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Direction Nationale pour le Mali et siège). La liste complète des participants ainsi que leurs coordonnées figurent à l'annexe VI.

M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, a souhaité la bienvenue aux participants et prononcé le discours d'ouverture des travaux, en présence de M. Martin BALEPA, Directeur Général Adjoint, et de l'ensemble des experts d'AFRISTAT. Ce discours figure à l'annexe V.

Le programme de travail a été discuté et adopté sans amendement. Il figure à l'annexe IV.

### **Point n°2 : objectifs et programme des travaux**

Quatre groupes de travail ont déjà eu lieu : le premier s'est tenu à Abidjan en avril 1998 pour les Etats d'Afrique de l'Ouest, le second à N'Djamena en mai 1998 pour les pays d'Afrique Centrale et les Comores. Le troisième était un groupe conjoint tenu à Bamako en octobre 1998. Il comprenait l'ensemble des Etats membres d'AFRISTAT, des représentants de la BCEAO, de la BEAC, de l'UEMOA, de la CEMAC, de la CEDEAO, de la CEA, et a permis de faire la synthèse des conclusions retenues lors des réunions sous-régionales. Le quatrième groupe de travail ne concernait que l'Afrique de l'Ouest et s'est tenu à Bamako en décembre 1998. Les thèmes abordés dans les précédents groupes de travail concernaient l'agriculture, l'élevage, les administrations publiques, le secteur informel, le traitement des apports extérieurs et l'utilisation de la balance des paiements, ainsi qu'un certain nombre de points particuliers<sup>2</sup>.

Le présent groupe de travail, qui est le dernier prévu dans le cadre du projet PROSMIC pour l'Afrique de l'Ouest, avait pour but de poursuivre les travaux précédents. Il s'est penché sur les problèmes liés à l'utilisation des informations contenues dans les déclarations statistiques et fiscales (DSF) des entreprises, notamment après l'introduction du Système Comptable Ouest-Africain (SYSCOA), et sur certains points divers : traitement des sociétés détenues en commun par plusieurs gouvernements, traitement de la recherche minière, partage volume-prix dans les services. D'autres problèmes ont également été abordés : nomenclature de comptabilité nationale au regard de la future nomenclature d'activités et de produits dans les Etats membres d'AFRISTAT, rappels sur la détermination de l'activité principale exercée, traitement des achats d'eau effectués par une administration au profit des ménages.

### **Point n°3 : déroulement des travaux**

A la différence du groupe de travail précédent, où des apports extérieurs avaient complété la participation active des délégués aux travaux, l'essentiel des conclusions de ce groupe de travail a émergé directement des discussions des délégués. Deux dossiers techniques, élaborés par AFRISTAT, ont facilité les débats. Le premier concernait l'utilisation des DSF pour l'élaboration des comptes nationaux. Il comprenait des extraits d'ouvrages relatifs au SYSCOA, à l'analyse détaillée du Plan OCAM et de son utilisation pour la comptabilité nationale et des exemples d'utilisation de DSF

---

<sup>1</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo. Le représentant de la Guinée-Bissau n'a pu participer aux travaux.

<sup>2</sup> Notamment le traitement de la pêche dans la zone économique exclusive par des armements étrangers, le traitement des multinationales détenues conjointement par plusieurs gouvernements, l'élaboration de comptes régionaux, la contribution au PIB par genre, etc.

dans certains pays. Le second dossier concernait le traitement des multinationales détenues en commun par plusieurs gouvernements, la recherche minière, et le partage volume - prix dans les services. Il contenait les recommandations du SCN 93 concernant ces domaines, des avis d'experts ainsi que les méthodes actuellement utilisées dans les Etats pour lesquels l'information était disponible. Des documents complémentaires ont été fournis à l'occasion de l'examen de certains points.

La première journée de travail a permis de faire le point sur les problèmes relatifs à l'utilisation des DSF pour l'élaboration des comptes nationaux : collecte, saisie, traitement, etc. La Côte d'Ivoire, qui possède une longue expérience en la matière, a notamment exposé à partir d'une communication écrite, la chaîne de traitement des DSF dans les comptes passés et actuels. Chaque délégué a pu ensuite indiquer ce qu'il en était dans son propre pays. La communication de la Côte d'Ivoire et un résumé des autres interventions sont présentés à l'annexe I.

La deuxième journée a d'abord été consacrée à faire le point sur la mise en place du SYSCOA dans les différents Etats membres de l'UEMOA. Il s'avère que si le SYSCOA est en application effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, la maquette des liasses fiscales à transmettre aux administrations n'est pas encore tout à fait finalisée. Des propositions de maquette ont été transmises à certains INS qui ont pu faire part de leurs observations, d'autres semblent ne pas avoir été consultés. Il semble donc que pour l'exercice 1998, les entreprises devront présenter leur liasse fiscale selon un format provisoire, laissé à l'appréciation de chaque Etat. Les délégués ont souhaité qu'AFRISTAT soit impliqué dans la mise au point définitive des liasses fiscales.

Le groupe de travail s'est inquiété des procédures de transmission des liasses fiscales à l'administration. Il faudra en particulier s'assurer que les INS seront destinataires d'un exemplaire. Il a été conseillé que les Ministres en charge de la Statistique saisissent les Ministres des Finances afin de les sensibiliser à ce problème, qui pourrait également être évoqué lors d'un prochain Conseil des Ministres des Finances des Etats membres de l'UEMOA ou des Etats membres d'AFRISTAT.

Les délégués, d'abord répartis en sous-groupes puis en séance plénière, se sont ensuite penchés sur l'utilisation pour la comptabilité nationale des données contenues dans les documents comptables SYSCOA. Ils ont pour cela utilisé un premier travail réalisé dans ce sens par les auteurs du SYSCOA et présenté dans les volumes d'accompagnement. Cette première grille de passage a été étudiée et discutée. Le résultat de ces travaux figure à l'annexe II.

Il s'avère que si le détail des produits et des charges est indiqué dans les liasses fiscales, comme semble en faire obligation le SYSCOA<sup>3</sup>, l'imputation des opérations comptables selon les différentes opérations de comptabilité nationale ne posera pas de gros problèmes, en dehors de certaines opérations comptables dont la nature devra être précisée. Les délégués ont cependant noté avec inquiétude que si le détail des produits et des charges faisait bien partie des informations obligatoires à fournir par l'entreprise, aucun tableau ne semblait prévu à cet effet dans la liasse fiscale. Il appartiendra donc à chaque délégation de faire connaître les besoins des comptables nationaux dans les discussions en cours sur les liasses fiscales dans les différents pays, et notamment que les obligations concernant la présentation détaillée des charges et des produits soient conservées.

La quatrième journée a permis d'étudier, en sous-groupe, les points divers retenus : traitement des sociétés détenues en commun par plusieurs gouvernements, traitement de la recherche minière, partage volume- prix dans les services. La synthèse des discussions sur ces points a eu lieu le cinquième jour en même temps qu'ont été exposés le point des travaux sur les nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT et leur implication pour la comptabilité nationale, ainsi que les problèmes de frontière du secteur et des sous-secteurs des sociétés. Les conclusions de ces discussions figurent à l'annexe III.

#### **Point n°4 : suite des travaux**

---

<sup>3</sup> Le « SYSCOA - plan comptables général des entreprises » indique que les informations obligatoires devant figurer dans l'état annexé comprennent le détail des produits et des charges (p. 227 et 228).

Comme indiqué plus haut, ce groupe de travail était le dernier organisé pour l'Afrique de l'Ouest dans le cadre du projet PROSMIC. Cependant, une dernière réunion, financée sur des fonds PARSTAT aura lieu du 22 au 26 mars prochain à Ouagadougou. Ce sera l'occasion de finaliser les références conceptuelles à retenir pour la rénovation des comptes nationaux des Etats de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier ceux appartenant à l'UEMOA. Ce cadre conceptuel concernera notamment l'étendue des comptes par rapport à l'ensemble des champs couverts par le SCN 93, les nomenclatures utilisées dans le cadre du module, etc. Pour les Etats membres de l'UEMOA, il s'agira également de confirmer les modalités de leur engagement pour la mise en place au sein de la sous-région d'évaluations harmonisées du PIB conformes au nouveau SCN.

L'implantation du module ERETES sera ensuite pour les pays de l'UEMOA l'occasion de mettre en œuvre les méthodes harmonisées mises au point par le groupe de travail.

#### **Point n° 5 : remerciements**

Les représentants des Etats membres d'AFRISTAT ayant pris part à ce groupe de travail tiennent à remercier la Direction Générale d'AFRISTAT, les experts en comptabilité nationale et l'ensemble du personnel pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et la qualité de la préparation et de l'animation techniques.